

# Trophée d'Agility par Équipe 2017

## *Modalités de participation*

Pour les conditions de participation, se référer au règlement du Trophée d'Agility par Equipes.

### **1. Transmission des dossiers**

---

---

Dans la semaine suivant le sélectif régional, le CTR transmettra le dossier complet des équipes remplissant les conditions de participation à :

Jean-Denis Devins  
56 rue des Tilleuls  
57100 Manom

avec les feuilles de résultats des équipes sélectionnées qui acceptent ou refusent leur sélection signées par le Capitaine dans la case correspondante.

### **2. Transmission des paiements**

---

---

Le CTR transmettra aussi un dossier des équipes remplissant les conditions de participation à :

Christian GUILLEMARD  
45 RUE DE LA FERIA  
26740 SAINT MARCEL LES SAUZET

avec :

- a) Un exemplaire de la feuille des résultats définitifs.  
et
- b) Un chèque de 80 € à l'ordre de «AMICALE CANINE DE ROCHEMAURE».

Noter au dos du chèque : le nom de l'équipe et du Capitaine. Aucun remboursement ne sera effectué après la réception des dossiers.

### **3. Quotas**

---

---

#### **3.1. Classe jeune**

Le quota est de 1 équipe par catégorie.

#### **3.2. Classe senior**

Le tableau suivant donne les quotas pour chaque Grande Région au prorata du nombre de licenciés ayant effectués au moins un parcours en 2016.

	Nombre de licenciés ayant effectué au moins un parcours en 2016					Nombre d'équipes sélectionnables				
	A	B	C	D	Total	A	B	C	D	Total
Nord	403	308	1001	33	1745	5	4	12	1	22
Est	449	323	821	42	1635	5	4	10	1	20
Ouest	462	359	1057	24	1902	6	4	13	1	24
Sud-Ouest	374	274	726	31	1405	5	3	9	1	18
Sud-Est	418	268	860	35	1581	5	3	10	1	19
Total	2106	1532	4465	165	8268	26	18	54	5	103

Version	Commentaires
2016-02-23b.odt	Modalités 2016
Version actuelle	Quota 2017 calculés par le GTIL